Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 8 Joumada I 1444
2 Décembre 2022

N° 143

38ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **2145**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **2145**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **2148**
Homologation de résolutions **2148**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **2148**
Avis aux créanciers..... **2154**
Convocations
Sociétés anonymes **2155**
Autres sociétés **2159**
Actes Administratifs
Avis au public..... **2159**
Divers
Avis au public..... **2159**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Notice relative à l'augmentation du Capital de la société Industrielle Tunisienne d'Electricité

« SITEL » SA au capital de 1 400.000 D

RNE : 024412W

Siège social: 34 Rue Jrissa Zone industrielle Saint Gobin 2033 Mégrine

Montant de l'augmentation du capital à souscrire : 10.000 DT

Objet social : Travaux d'électricité

Durée prévue de la société : 99 ans

La date, le n° de quittance et d'enregistrement du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire : selon Procès-verbal du 24/10/2022 enregistré à la recette des finances de Mégrine le 23/11/2022 n° d'enregistrement 22705264 et quittance n° M082714.

La date et le lieu du dépôt du projet : Le 25/11/2022 auprès du tribunal de 1ère instance de Ben Arous sous le N° AC021612022.

Le nombre des actions à souscrire en numéraire et la somme immédiatement exigible : 1.000 actions à libérer en totalité soit 10.000 D

Valeur nominale des actions à émettre : 10 Dinars

Apport en nature : néant

Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires : Tous les actionnaires

Répartition des résultats : 5% réserves légales et le surplus à la disposition de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les fonds provenant de la souscription seront versés :

* à la BH BANK agence Point de Vente International N° 14207207300700543241.

Le délai de souscription : est fixé à 15 jours à compter de la parution de la présente notice au JORT avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai.

2022R02852SANB2

Notice relative à l'augmentation du Capital de la société INNOV-ALLIANCE-TECH

SA au capital de 800.000 D

IU : 1517853R

Siège social : Immeuble MEGRINE BUSINESS CENTER ZI Saint Gobin 2033 - Mégrine

Montant de l'augmentation du capital à souscrire : 500.000 DT

Objet social : Bureau d'Etude.

Durée prévue de la société : 99 ans

La date, le n° de quittance et d'enregistrement du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire : selon Procès-verbal du 11/11/2022 enregistré à la recette des finances de Mégrine le 23/11/2022 n° d'enregistrement 22705284 et quittance n° M082837.

La date et le lieu du dépôt du projet : Le 25/11/2022 auprès du tribunal de 1 ère instance de Ben Arous sous le N° AC021602022

Le nombre des actions à souscrire en numéraire et la somme immédiatement exigible: 50.000 actions à libérer en totalité soit 500.000 D

Valeur nominale des actions à émettre: 10 Dinars

Apport en nature : néant

Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires : Tous les actionnaires

Répartition des résultats : 5% réserves légales et le surplus à la disposition de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les fonds provenant de la souscription seront versés :

* à la Banque Internationale Arabe de Tunisie agence Mégrine N° 08203000523201210414.

Le délai de souscription : est fixé à 15 jours à compter de la parution de la présente notice au JORT avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai.

2022R02853SANB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP enregistré à la recette des finances de Hammamet le 16/11/2022 sous le n°22205793 quittance N° M146215 Mme Meddeb Samia, architecte d'intérieure titulaire de la CIN N° 04611950 a vendu à la société « Créative furniture» ID unique 1755705F dont le siège social est au N°16 av, Habib Bourguiba, Ain zaghouan ; Tunis. La totalité du fonds de commerce exploité pour vente de meubles et d'articles d'ameublements sis à l'avenue Abou Dhabi sur la route C29 reliant Hammamet à Nabeul, Hammamet .

Les oppositions seront reçues à l'adresse du fonds vendu, ou chez Me. Mrabet Mohamed hédi Avocat, à son étude sise au N°10 rue Medhat Pacha, 1000 Tunis pendant 20 jours à partir de la date de la parution de cet avis au JORT. Cette annonce a été publiée au journal « Chourouk » du 26/11/2022.

2022T01289FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP enregistré à la recette des finances cité Ettadhamen le 10/11/2022 quittance n° M092106 n° d'enregistrement 22204527 Mme Naïma Bent Saad Othmani a vendu à Mr Ahmed Ben Mohamed Seghaier tout le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à Ardh Ouled Sassi cité la

République M'nihla 2094 Ariana exploité comme café 1ére catégorie.

Les oppositions éventuelles doivent être déposées chez l'acheteur à l'adresse du fonds pendant 20 jours à la date de la parution de cet avis au JORT.

Cet avis a été publié au journal Echourouk du 29/11/2022.

2022T01290FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte s.s.p en date du 15/11/2022 enregistré le 17/11/2022 à Grombalia sous le N° 22205705 quittance N° M098106 - Madame Zahrouni Aida titulaire de la carte d'identité N° 05127792 sise à Grombalia a vendu à Monsieur Kabboura Sofiene C.I.N N° 01845076 le fonds de commerce éxploité en la vente du produit de nettoyage et détergent sise à la rue Hédi Saidi Grombalia.

Les oppositions doivent parvenir dans les délais de vingt jours à partir de la date de la parution de cet avis au J.O.R.T entre les mains de l'acheteuse sis à rue Hédi Saidi Grombalia.

Cette annonce a été publiée au Chourouk du 20/11/2022.

2022R02836FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat enregistré à la recette des finances Tabarka le 11/11/2022 sous le numéro 22201240 Quittance n°M041852 Mr Amir Baiounes a vendu à Mr ALOUI CHAOUKI le fonds de commerce ayant pour activité Commerce Meubles et électroménager de maison en détail. D'un local sis Cité Riyad 8110 Tabarka Tunisie

- Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acheteur à l'adresse Avenue Habib Bourguiba Sbeïtla dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Un avis de vente est apparu aux journaux «Essabah et Le Temps» le 28/11/2022.

2022R02837FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé dressé par maitre Arfaoui Lamjed en date du 03/11/2022 enregistré à la recette des finances de Hammamet en date du 08/11/2022 Sous le n°22205623 quittance M143023 Madame Daloula Chaabani titulaire de la CIN n°04549730 cède la totalité du fonds de commerce destiné à la vente des fruits secs sis à l'Avenue Abou Dabi Mrezga Hammamet 8050 Nabeul avec ses éléments corporels et incorporels à Monsieur Samir Jmai titulaire de CIN N° 13244221.

Les oppositions devront être adressées auprès du rédacteur à son adresse avenue Habib Bourguiba Hammamet.

cet avis a été publié aux journaux La Presse et Sahafa du 12/11/2022.

2022R02838FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Yasminette le 18/11/2022 quittance N° M057615, enregistrement 22202429. Mr Ousama Rouissi a vendu à Mr Mohamed Ramzi Ben Trad la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité en tant que café 1er catégorie sis Résidence Thouraya avenue de la république 2063 Nouvelle Madina Ben Arous.

Les créanciers doivent faire oppositions entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée dans les journaux Achorouk et le quotidien du 29/11/2022.

2022R02840FCCC2

Vente d'un Fonds de Commerce

Selon un acte sous seing privé daté le 10 janvier 2022, Mme Salha bent Said ben Dhaou Rebeei, titulaire de la carte d'identité nationale n° 05828766 délivrée le 26-07-1993 a vendu à M Abdellatif ben Mokhtar Chamakh titulaire de la carte d'identité nationale n° 01796062 délivrée le 17-12-2013, le fonds de commerce suivant : le restaurant « Dar Hussein », situé à la rue Boumessouer, Houmt Souk, Djerba.

Les Oppositions se font entre les mains de l'acheteur au local concerné objet de ce contrat dans un délai de 20 jours de l'apparition de cette annonce au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal le quotidien le 19-11-2022.

2022R02843FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat sous seing privé fait par Maitre Mani Mohamed avocat à la cour sis à Monastir en date du 25/11/2019 enregistré à la recette des finances de Sahline le 28/11/2019 enregistrement n° 19201727, quittance n° M033943, Meriem Mzoughi CIN N° 06962495 du 4/11/2015 demeurant à Av Taieb Mhiri Sahline a cédé à Jawhar Mzoughi CIN n°06905148 du 29-08-2016 demeurant à Av Taieb Mhiri Sahline la totalité du fonds de commerce sise à Av. Farhat Hached Sahline avec ses éléments matériels et morals et dont l'activité est destinée à la commercialisation des produits en plastique.

L'opposition du prix de cette vente sera chez Jawher Mzoughi à Av. Farhat Hached Sahline dans 20 jours dès l'apparition de cette annonce au JORT.

2022S01397FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat sous seing privé en date du 11/7/2022 enregistré à la recette des finances de Sahline le 11/07/2022 enregistrement n° 22201110, quittance n° M02533, Iheb Sassi CIN N° 08266220 du 2/01/2016 demeurant à Av Habib Bourguiba Sahline a cédé à Jawhar Mzoughi CIN N° 06905148 du 29/08/2016 demeurant à Av. Taieb Mhiri

SAHLINE la totalité du fonds de commerce sise à Av Habib Bourguiba Sahline avec ses éléments matériels et morals et dont l'activité est destiné à la commercialisation des produits de beauté.

L'opposition au prix de cette vente sera chez Jawhar Mzoughi à Av Habib Bourguiba Sahline dans 20 jours dès l'apparition de cette annonce au JORT.

2022S01398FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte notarié rédigé par le notaire maitre sabrine bouraoui et son compagnon enregistré à la recette des finances de sfax le 15/11/2022 sous quittance n°M062211 Monsieur Mohamed ali moumni titulaire de la CIN N°11131178 a vendu à madame Imen kouka titulaire de la CIN n° 09909352 l'ensemble du fonds de commerce désigné pour l'activité commerciale café avec ses éléments corporels et incorporels exploité au local situé à la route sokra k3.5 cité lahbib sfax matricule unique 1643135X suivant registre national des entreprises.

Les oppositions doivent être déposées dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication de cette annonce au JORT entre les mains de l'acheteur ayant élu domicile à l'adresse du fonds de commerce. cet avis est publié aux journaux Echourouk et Le quotidien le 29/11/2022.

2022X01499FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par contrat sous seing privé en date du 04/11/2022 et sous signature légalisée en date du 14/11/2022 sous le n°22205203 quittance n° M084679, Monsieur Affess Achraf demeurant à sfax n°61 rue Pakestène a vendu la totalité du fonds de commerce dont l'objet consiste à un local sis à sfax à route mharza à monsieur Aboubaker Mahdewi demeurant à Mednine Ksar Rih Bni Kdèche.

Toute opposition doit être sous peine de nullité adressée à l'étude de Maitre SOUID IKRAM demeurant à sfax 3 rue Patrice Lummuba immeuble Sfax City dans un délai ne dépassant pas vingt jours de la date de la publication de cette annonce au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal « Essabah » du 20/11/2022.

2022X01503FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 29/06/2022 enregistré à la recette des finances de Zarzis le 30/06/2022 sous le N°22201545 quittance N° M073238, madame Wejden Bent Taoufik ben Bechir Jaidi Ep Mourad Harizi, demeurant à Houmet Esmailiya Zarzis, cin n° 08629751 délivrée à Tunis le 25/09/2018, a vendu à madame, Karima Bent Taoufik ben Bechir Jaidi , demeurant à avenue Taher Sfar Zarzis, cin n° 09129319 délivrée à Tunis le 14/04/2014, le fonds de commerce destiné à être exploité dans l'activité de nettoyage à sec sis à Cité Elmansoura Souihel Zarzis.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteur du fonds de commerce madame, Karima bent Taoufik ben Bechir Jaidi au local où est exploité le fonds de commerce sis à Cité Elmansoura Souihel Zarzis, et ce dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce est publiée dans le journal le Temps en date du 23/11/2022.

2022402944FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte de location du fonds de commerce du 01/05/2022 enregistré à la recette des finances cité administrative Ariana le 31/10/2022 sous le N° 22305790 quittance 136900 Slama Kaouther titulaire de l'identifiant fiscal 0552753F loue à Société Hajaij Trade SARL titulaire de l'identifiant fiscal 1797161/A l'ensemble du fonds de commerce sis au 92 Avenue Ibn Khaldoun Ariana pour un mandat de 2 ans renouvelable tacitement à compter de 01/05/2022.

Une publication a été faite à Echourouk et le Quotidien du 11/11/22.

2022R02746FCCC3

Location gérance

Suivant d'un contrat enregistré à la recette des finances de Midoun Djerba le 24/10/2022 quittance n°22303843 reçu n°M073215. La société GOLF BEACH HOTEL S.A titulaire de l'identifiant unique 0024833P a loué en gérance libre à la société MERDIANA EMROD SARL titulaire de l'identifiant unique 1747517G la totalité du fonds de commerce sis à zone touristique Aghir Midoun Djerba exploité hôtel pendant 8 ans du 01/04/2023 au 31/03/2031.

Cet avis a été publié aux journaux La Presse et Elsahafa le 04/11/2022.

2022R02839FCCC3

Location gérance

En vertu d'un acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances Nelson Mondella le 09 Novembre 2022 sous le n°22303513 quittance n°M090472, Société TALAL DEVELOPPEMENT donne en location gérance, en sa qualité de locataire gérante, qui accepte un espace commercial d'une superficie locative approximative de 9m2 situé au rez de chaussée du centre Lafayette en face de l'ascenseur est à côté de l'entrée du magasin carrefour, à la société Nice Perfume Sarl, Représentée par son gérant Mr Mohamed El Mehdi Ben Lella.

Les créanciers doivent faire oppositions entre les mains des locataires à l'adresse du fonds de commerce dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée dans les deux journaux «La presse» et «Essahafa» du 29/11/2022.

2022402940FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'un syndicat

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale constitutive en date du 21 juillet 2022 et de la lettre du dépôt du dossier constitutif du syndicat déposé au gouvernorat de Zaghouan en date du 03 octobre 2022.

Il a été constitué un syndicat professionnel :

Nom du syndicat : Fédération Tourisme Zaghouan.

Siège : Rue Habib Bourguiba 1100 Zaghouan

• Regrouper le plus grand nombre de prestataires touristiques et d'acteurs publics et privés actifs et producteurs dans le secteur du tourisme de la région de Zaghouan.

• Offrir des services aux visiteurs (de la région de Zaghouan) et à ses membres afin de promouvoir l'offre touristique de cette destination.

Membres du conseil d'administration :

1. Ghalleb Hamda

2. Hamza Aida

3. Tiouiri Mohamed

4. Hadj Sghaier Makrem

5. Ben Madhi Zied

6. Un représentant de l'Office National du Tourisme Tunisien.

2022R02844APSF1

Constitution du Syndicat des co-propriétaires

De la Résidence « Al-Ahmad»

Sise à avenue Yasser Arafat - cité Sahloul à Sousse

En vertu du procès-verbal de la réunion de constitution du Syndicat des co-propriétaires de la Résidence «Al-Ahmed» Sise à avenue Yasser Arafat - cité Sahloul, tenue le 09/04/2021 à quatorze heures à la dite résidence, enregistré à la recette des finances Trocadéro à Sousse le 31/10/2022 sous le N°22802379 quittance n° M048303 ; il a été constitué le Syndicat des c o-propriétaires composé de :

- M. Fradj Mani : Président du Syndicat.

- M. Bessm Nouira : Secrétaire Général du Syndicat.

- M. Mohamed Amin Gaaloul : Trésorier.

- Mmes et Mrs, Ayman Chatti - Naima Derbal - Raouf El-Eroui - Lotfi Sridi représentant la société «CSB» - Saber Nasser Abdel-Hakim représentant la société «SCARFA» - Hanen Nouira - Safaa Boudokhane et Lotfi El-Gayed, en tant que membres du syndicat des co-propriétaires.

Le présent avis a été publié au journal «Alchourouk» n°11379 du 05/11/2022.

2022S01391APSF1

Homologation de résolutions

GROUPEMENT DE MAINTENANCE ET DE GESTION BEN AROUS SUD

Siège Social : 10 Rue de l'énergie Z.I Ben Arous 2013

MF : 0922003G/P/N/000

RC : D022192005

Par réunion du conseil d'administration enregistré à la recette des finances Yasminette Ben Arous sous le N° M056367 en date du 08 novembre 2022 il a été décidé de :

I. Renouvellement du comité directeur du Groupement de Maintenance et de Gestion Ben Arous sud comme suit :

1. Mohamed Rassaa : président.

2. Riadh Beradhi : trésorier.

3. Mustapha kammoun : membre.

4. Habib ben Rhouma : membre.

5. Janet Ben Ayed : membre.

6. Adnene khadhraoui : membre.

7. Taher Bourass : membre

8. Makrem smii : membre

9. Anis Touati : membre

II. Pouvoir de signature conjointe des chèques tirés sur le groupement par :

• Mohamed Rassaa

• Riadh Beradhi

Dépôt d'une copie du PV au RNE sous n°2022125081 du 09/11/2022.

2022R02721APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente D'Immeuble

Vente Volontaire Aux Enchères Publiques N° 01/2022

La Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances (STAR) dont le siège social est sis au Square Avenue de Paris-Tunis, se propose de vendre un immeuble lui appartenant composé d'un Rez de Chaussée + 2 étages et sept locaux commerciaux sis au N° 2, Angle Place Ali Zouaoui (Ex Place de la Monnaie) et Rue de Rome - 1000 Tunis.

La mise à prix : 700 000 DT sans compter les frais y afférents

Les enchérisseurs désirant participer à cette vente volontaire aux enchères peuvent retirer le cahier des charges auprès du bureau d'ordre central au siège social de la STAR sis au Square Avenue de Paris-Tunis et ce jusqu'au 14-12-2022.

Pour pouvoir participer à cette vente un cautionnement bancaire provisoire d'un montant de 10.000 (dix mille) dinars tunisiens, valable quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date de la vente doit être remis entre les mains propre de l'Huissier Notaire et ce le jour de la vente.

Date et heure de la vente aux enchères: 15 Décembre 2022 à 10 H.

Lieu de la vente: Bureau de l' Huissier Notaire Monsieur Abdelmajid Hammami sis au 4 Rue Manjour - Tunis - Tel: 98339028.

L'acquéreur devra s'acquitter de la totalité du montant d'acquisition, à la signature du contrat de vente (dont la conclusion ne doit pas dépasser 60 jours à compter du lendemain de la vente aux enchères).

2022T01294VEPA1

Vente aux enchères publiques

Société Civile Professionnelle d'Avocats

«Zemni Sghaier»

Rue de Malte n°2 Sousse Médina

M.F : 1138512/L

Tel : 73221800

1/ Associés Poursuivants : Héritiers Housin Chtioui qui sont ses fils Ali, Selma, Karima, Saloua, Sana, Asma, Abdenaser et Mounira demeurant à Avenue Habib Bourguiba Zaouiet Kontoch Jammel Monastir.

2/ Avocat du poursuivant : la Société Civile Professionnelle d'Avocats «Zemni Sghaier», M.F : 1138512/L, sis à la rue de Malte n°2 - Sousse Médina, représentée par Maitre Ben Sghaier Brahim.

3/ Associés Saisis : Héritiers Abdelhamid Chtioui qui sont sa Veuve Fatma Charada et ses fils Samir, Bouthayna, Samia, Samiha, Thouraya, Mohamed Ali, et ses petits fils Takwa, Fahd, Mariem et Abdelhamid demeurant à Avenue Habib Bourguiba Zaouiet Kontoch Jammel· Monastir.

4/ Désignation de l'Immeuble Saisi : Il s'agit de l'ensemble du Terrain d'une superficie de 292 m2 sur sa partie interne est construite une maison d'une superficie de 120 m2 qui se compose d'un Salon et cuisine et Toilette et trois chambresse trouvant à l'Avenue Habib Bourguiba Zaouiet Kontoch Jammel Monastir.

5/ La mise à prix : de la totalité de l'immeuble objet de la vente est fixée à Deux Cents Dix sept Mille et Deux cent Dinars (217.200,000 D) plus les frais de poursuite qui seront fixés par le tribunal.

6/ Date et lieu de la vente : La vente de la totalité de l'immeuble objet de la saisie aura lieu à l'audience devant la chambre des Criées auprès du tribunal de première instance de Monastir le Mercredi Vingt huit décembre Deux Mille Vingt deux (28/12/2022) à partir de neuf (09) heures du matin.

- Tout intéressé peut visiter l'immeuble saisi aux heures de travail sans condition particulière.

- Le cahier des charges peut être consulté au greffe du tribunal compétent ou bien au cabinet de l'avocat poursuivant.

2022S01392VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

- Partie Poursuivante : Attejari Bank en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis à Tunis.

- Partie saisie : Mehdi Ben Ahmed Bchir, demeurant au 83 Cité 4éme Monastir .titulaire de la CIN n° 06823545.

- Avocat Poursuivant : Maître Adel Mabrouk, route touristique, Hammam Sousse MF 371670/X.

Désignation de l'immeuble saisi : la totalité du titre foncier n° 82747 Monastir dénommé «Omar» sis à Zaouit Kendech Jemmel, d'une superficie 9874 m 2.

- Mise à prix : La mise à prix est fixée après le rabais de 40 % à la somme de 50.357DT400 prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

- Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le mercredi 28/12/2022 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Monastir.

- Condition de visite de l'immeuble : sans conditions.

2022S01399VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un Immeuble

(Suite à une saisie immobilière après réduction du prix de 40%)

Cabinet : Maitre Jamoussi Mohamed Sofiène

Avocat

44, Avenue Habib Bourguiba 3000 Sfax

Tel : 74.220.096

Fax : 74.201.001

Le Poursuivant : L'Arab Tunisian Bank, société Anonyme représentée par son directeur général, inscrite au registre de commerce auprès du Tribunal de 1ère Instance de Tunis sous le n°B167001997 dont le siège social est situé à 9 Rue Hédi Nouira Tunis, demeurant à l'avenue Habib Bourguiba Sfax, son domicile à l'étude de son Avocat Maître Mohamed Sofiène Jamoussi, 44 Avenue Habib Bourguiba Immeuble Athos Sfax 3000.

Le saisi : Mr Souheil Ben Hammouda El Behi (débiteur - hypothécaire), titulaire de la CIN° 08266380 demeurant à Aouled El Hanachi Chorbène – Mahdia.

Avocat Poursuivant : Maitre Mohamed Sofiène Jamoussi, Avocat, 44 Avenue Habib Bourguiba Sfax 3000.

Immeuble saisi et mis en vente : Suite d'un commandement valant saisie immobilière fait par l'huissier Notaire Hassen Maaloul sous le n°26900 - le 01/6/2022 et inscrit au titre foncier N°1003 Mahdia le 02/08/2022 vol 2022/02 sous N°817 sur La totalité du terrain objet du titre foncier N° 1003 Mahdia dénommé « Faouzia » situé à Imadet Aouled El Hanachi. Délégation de Chorbène Gouvernorat d'El Mahdia d'une superficie de 8696 m2,

terrain agricole se compose de deux parcelles de terrain N°04 et N°27 du plan cadastral du Gouvernorat d' El Mahdia section B plantées amandes et se trouve dans une zone agricole.

- La parcelle du terrain N°04 sous forme carrée se compose de 30 arbres d'amandes, d'une superficie de 6240 m2.

Les limites de cette parcelle du terrain : de l'est la parcelle du terrain N°2 du plan cadastrale, de l'ouest passage agricole non pavé, du nord la parcelle du terrain N°5 du plan cadastrale et du sud la parcelle du terrain N°3 du même plan.

- La parcelle du terrain N°27 sous forme rectangulaire se compose de 3 arbres d'amandes et 10 pieds d'olives d'une superficie de 2458 m2.

Les limites de cette parcelle du terrain : du nord la parcelle du terrain N°29, du sud la parcelle du terrain N°26, de l'est la parcelle du terrain N°241 et de l'ouest la parcelle du terrain N°28.

Les hypothèques qui grèvent l'immeuble :

- Hypothèque d'un montant 50.000.000 D sur toute la propriété inscrit le 24/6/2013 vol 05/2013 sous N°83 au profit ATB.

- Commandement valant saisie immobilière inscrit le 02/08/2022 (vol 02/2022 N°817) au profit du saisissant.

Mise à prix : est fixée à cent dix sept Mille cinq cent dix Dinars (117.510.000 D) terre et contenu après réduction du prix de 40 % auxquels s'ajoutent les frais fixés par le tribunal à 4.935.826 Dinars outre les frais qui seront fixés le jour de l'audience.

Date et lieu de l'adjudication : aura lieu le Lundi 26 Décembre 2022 à partir de 9h00 du matin et suivant à la salle des criées du Tribunal de première instance de Mahdia, sise à la rue Taieb El Mhiri.

Visite de l'immeuble : La visite est possible tous les jours de la semaine, suivant l'horaire administratif.

Tout celui qui veut participer aux enchères, doit consigner le 1/3 du montant de la mise à prix qui est de 39.170.000 Dinars par l'intermédiaire d'un avocat et pour les étrangers doivent être munis de l'autorisation de Mr. le gouverneur compétent.

Et pour de plus amples informations contacter L'étude de l'avocat poursuivant ou le greffe du tribunal de première instance de Mahdia où est déposé le cahier des charges.

2022X01495VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

*Poursuivant : Banque Internationale Arabe De Tunisie, société anonyme, enregistrée au registre national des entreprises sous le n°0000110F, ayant son siège social au 70/72 avenue Habib Bourguiba Tunis, avenue la Liberté Sfax.

* Débiteur saisi : Bouhlel kais Ben Anwar, demeurant à route Gremda Km 0.5 immeuble Vinicia magazin n°24 Sfax, ou à la route de Tunis Km 4 Elhafara, impasse Boutemri, Sfax, titulaire de la CIN n° 05398163.

* Avocat poursuivant : Maitre Hakim Walid, avocat à la cour de cassation, dont l'étude est sise à rue Mohamed Ali n °42, 1er étage, n°5, Sfax.

* Immeuble saisi : Appartement sis à route de Tunis km 4 impasse Boutemri Sfax, d'une superficie de 113m2 inachevé, L'entrée est commune avec le frère du débiteur saisi de 88 m2. Elle se compose d'un Hall de 4.28m de longueur et 3.71m de largeur, à gauche de l'entrée une chambre de 3.53m de longueur et de 3.46m de largeur avec une fenêtre, une séparation qui mène vers un couloir de 3.32m de longueur et 2.15m de largeur, une cuisine de 4.32m de longueur et 2.51 m de largeur, une toilette de 2.22m de longueur et 1.80m de largeur, une deuxième chambre de 4m de longueur et 3.70m de largeur, une troisième de 4.5m sur 3.32m avec terrasse. L'appartement en son état actuel est inhabitable, emplacement moyen dans une zone où l'eau, l'électricité et le gaz de ville sont disponibles. Du Nord la propriété du père du débiteur saisi, Est Maalej, Sud Elayedi et de l'ouest une rue publique d'où l'entrée.

* Mise à Prix : soixante treize mille quatre cents cinquante dinars (73.450,000) sans les frais.

* Date et Lieu de L'adjudication : L'adjudication aura lieu à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax sis à la rue Abou Elkacem Chebbi, Sfax, lundi 26 décembre 2022 (26/12/2022) à partir de 9 heures.

* Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble saisi peut avoir lieu tous les jours pendant les horaires de travail.

Pour participer aux enchères, il faut consigner le 1/3 du prix et pour les étrangers, ils doivent se munir des autorisations exigées. La consultation du cahier des charges se fait au greffe du tribunal de première instance de Sfax ainsi qu'à l'étude de l'avocat poursuivant Maitre Hakim Walid sise à rue Mohamed Ali n°42, 1er étage n° 5, Sfax et ce aux mêmes horaires.

2022X01496VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Etude Maitre Abdelkafi Fatma

Av. Taieb Mhiri Im. Jawhara 2éme étage Sfax

Créancier Saisissant :

La Société Tunisienne de Banque, Société anonyme, dont le siège social est à Tunis, Rue Hédi Nouira, identifiant unique et matricule fiscal n° 1237/A/P/M/000, ayant élu son domicile auprès de son avocat Maître Abdelkafi Fatma, Av. Taieb Mhiri Im. Jawhara 2éme étage Sfax.

Débiteur Saisi :

1) Mhadheb ben Hadi Amri, ouvrier, titulaire de la CIN n° 08187875 demeurant à route de Gabés km 8 impasse alaalema Thyna Sfax.

2) Sonia bent Salah Adib épouse Amri, femme au foyer, titulaire de la CIN n°08416797 demeurant à route de Gabés km 8 impasse alaalema Thyna Sfax.

Avocat Poursuivant : Maître Abdelkafi Fatma, Av. Taieb Mhiri Im. Jawhara 2éme étage Sfax.

Immeuble Saisi :

Il s'agit d'un terrain objet du titre foncier n°63419 Sfax dénommé « Ribh » situé à route de Gabés rue Tokyo à droite vers le centre ville, il constitue la parcelle n°33 sa surface est de 456 m2 limité au nord par Mabrouk Amri, au sud par un voisin, à l'Est par une voie commune et à l'ouest par Fakher Akrout.

Le terrain comporte une maison d'une superficie de 145 m2 qui se compose de 3 pièces, un salon, une véranda, une salle de bain, une salle d'eau, un hall. Le plafond de la maison est en béton, le sol est en carrelage, les murs sont calcinés d'intérieur et d'extérieur, elle est peinte.

La maison est équipée d'eau et d'électricité son état de construction est relativement bien.

Mise à prix :

La mise à prix de la propriété à vendre a été estimée à quatre vingt seize mille trois cent cinquante dinars (96.350.000D) sans frais tel que déterminé par l'expert Moncef Dammak désigné par ordonnance n° 12398. Toute personne désirant participer à l'adjudication doit consigner le tiers (1/3) du montant de la mise à prix avant la date l'adjudication et ce par l'intermédiaire d'un avocat.

Les étrangers désirant participer à l'adjudication doivent au préalable avoir une autorisation de Monsieur le gouverneur de Sfax.

Charges :

Hypothèque au profit de la STB pour garantir un montant de 60 mille dinars.

Date de L'adjudication

L'adjudication aura lieu le mercredi quatre janvier deux mille vingt trois (04/01/2023) à partir de neuf heures du matin, à la salle des ventes immobilières au tribunal de première instance de Sfax 2 sis à rue Ahmed Aloulou prés de la caisse nationale de sécurité sociale Sfax.

Observations :

La visite du terrain saisi peut avoir lieu pendant les horaires de bureaux Pour de plus amples renseignements contacter le greffe du tribunal de première instance de sfax2 où a été déposé le cahier des charges, ou l'étude de l'avocat poursuivant dont le bureau est sis à Av. Taieb M'hiri Im. Jawhara 2éme étage Sfax et aux mêmes horaires.

2022X01501VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Etude Maitre Abdelkafi Fatma,

Av. Taieb Mhiri Im. Jawhara 2éme étage Sfax

Créancier Saisissant :

La Société Tunisienne de Banque, Société anonyme, dont le siège social est à Tunis, Rue Hédi Nouira, identifiant unique et matricule fiscal n° 1237/A/P/M/000, ayant élu son domicile auprès de son avocat Maître Abdelkafi Fatma, Av. Taieb Mhiri Im. Jawhara 2éme étage Sfax.

Débiteur Saisi :

1) Houcine ben Salem Monji Boukhit, tunisien, commerçant, titulaire de la CIN n° 08870750 demeurant à Skhira Sfax (le débiteur).

2) Salem Monji ben Salah ben Mohamed, agriculteur, titulaire de la CIN n° 01085342 demeurant à Skhira Frichet Sfax (le garant).

Avocat Poursuivant : Maître Abdelkafi Fatma, Av. Taieb Mhiri Im. Jawhara 2éme étage Sfax.

Immeuble Saisi :

Il s'agit d'un terrain objet du titre foncier n°107350 Sfax dénommé « Fairouz » situé à Hchichina Mahres ville de Sfax dont l'accès se fait par voie paysanne dérivée de la voie publique. Sa surface est de 23269 m2. Le terrain comporte 3 composantes implantées d'oliviers.

- Parcelle n° 178 : est une parcelle de terre agricole implantée de 18 oliviers dont 16 sont de grande taille et 2 de petite taille et d'une superficie de 10084 m2.

- Parcelle n° 183 : est une parcelle de terre agricole implantée de 6 oliviers de grande taille et d'une superficie de 3428 m2.

- Parcelle n° 185 : est une parcelle de terre agricole implantée de 17 oliviers dont 16 sont de grandes taille et une de petite taille et d'une superficie de 9757 m2.

Mise à prix :

La mise à prix de la propriété à vendre a été estimée à quarante huit mille dinars (48.000.000D) sans frais tel que déterminé par l'expert Moncef Dammak désigné par ordonnance n°9802.

Toute personne désirant participer à l'adjudication doit consigner le tiers (1/3) du montant de la mise à prix avant la date l'adjudication et ce par l'intermédiaire d'un avocat.

Les étrangers désirant participer à l'adjudication doivent au préalable avoir une autorisation de Monsieur le gouverneur de Sfax.

Charges :

Hypothèque au profit de la STB pour garantir un montant de 20 mille dinars.

Date de L'adjudication :

L'adjudication aura lieu le mercredi quatre janvier deux mille vingt trois (04/01/2023) à partir de neuf heures du matin, à la salle des ventes immobilières au tribunal de première instance de Sfax2 sis à rue Ahmed A loulou prés de la caisse nationale de sécurité sociale Sfax.

Observations :

La visite du terrain saisi peut avoir lieu pendant les horaires de bureaux Pour de plus amples renseignements contacter le greffe du tribunal de première instance de sfax2 où a été déposé; le cahier des charges, ou l'étude de l'avocat poursuivant dont le bureau est sis à Av. Taieb M'hiri Im. Jawhara 2éme étage Sfax et aux mêmes horaires.

2022X01502VEPA1

Vente aux enchères publiques sur commandement valant saisie immobilière

(Chambre des ventes immobilières - Tribunal de première instance de Sfax 2)

Le saisissant : M. Ali Ben Mohamed Ben Ali Hnana, ouvrier spécialisé, demeurant à route de Taniour km 1.5 rue 256 n°10Sfax élisant domicile au bureau de son avocat Maitre Slim Chebbi Avocat à la cour d'appel domicilié à Rue Taher Sfar Immeuble Centre Marhaba escalier B mezzanine Sfax.

Le saisi : M. Karim Ben Mohamed Moncef Ben Sadok Karray, Chef service commercial dans une société demeurant à rue Ibn Jazzar n°4 Gremda Sfax élisant domicile au bureau de son avocat Maître Aref Turki sis au 12 rue Léopold Sédar Senghor immeuble Karray 3ème étage Sfax conformément le PV d'élection de domicile établi par Maitre Sami Ben Said KETATA, huissier de justice daté le 15/07/2022 selon son exploit.

L'avocat poursuivant : Maître Slim Chebbi Avocat à la cour d'appel domicilié à Rue Taher Sfar Immeuble Centre Marhaba escalier B mezzanine Sfax.

L'immeuble objet de la saisie : La saisie a été effectuée sur toutes les parties indivises de l'immeuble immatriculé objet du titre foncier numéro 60032 Sfax, dit « Karim-Bachir », situé sur la route de Gremda, km 4,5, la délégation du sud Sfax, gouvernorat de Sfax, s'élevant à 1621,083 parts de la répartition de l'immeuble en 2779, consistant en deux terrains d'une superficie totale de 2779 mètres carrés.

La première parcelle : Plus précisément, à l'angle de la rue d'Ibn al-Jazzar, dite «impasse Lahjar» et la route de Gremda, et à gauche de celle qui se dirige vers Sfax ville, situé dans une zone à caractère résidentiel diversifié, « la zone d'immeubles délimitée du nord-est par Zakaria Karray, de l'ouest par la route de Gremda, du sud par la rue d'ibn al-Jazzar (impasse Lahjar) et contient M1/ un terrain de 957 mètres carrés de Superficie dont l'entrée se trouve à l'ouest sur la route de Gremda, avec une porte en fer à deux volets avec une entrée secondaire à la rue d'Ibn Al Jazzar clôturé de tous côtés avec des murs sur lequel est édifié des fondations d'un immeuble en voie d'achèvement et des accessoires d'immeuble et des immeubles couverts en béton armé en cours d'achèvement :

2/ Fondations: L'immeuble est construit à côté du coté nord-ouest de l'immeuble consistant en un bâtiment avec une structure métallique et entouré de murs en briques de 4.5 m de hauteur.

3/ Bâtiments couverts en béton armé (A) ; Sa superficie couverte est de 60 mètres carrés, située à l'angle nord-ouest du bâtiment mentionné précédemment, et son sol est en portal et son plafond est construit en béton armé d'une hauteur de 3.50 mètres et il est décoré de gypse. Il existe à son coté ouest un drain surmonté de marbre, et son coté est, il y a deux toilettes dont les murs sont recouverts de céramique. Il s'agit d'un bâtiment qui manque de portes, de fenêtres, d'équipements sanitaires, et de l'achèvement des travaux définitifs.

b) Le deuxième bâtiment consiste en un entrepôt d'une surface couverte de 32 mètres carrés, situé dans le coin ouest-nord-ouest de cette parcelle. Son entrée ouvre sur le sud est avec une porte en fer forgé. Son sol est carrelé de ciment, ses murs sont lissés, et son plafond est construit en béton armé à une hauteur de 2,80 mètres.

c) Un bâtiment représenté par une sous-maison d'une surface couverte de 14 mètres carrés construite dans le coin ouest de cette parcelle. Son entrée se trouve au nord-ouest, son sol est en ciment, ses murs sont en plâtre et son plafond est en béton armé à une hauteur de 250 mètres.

La deuxième parcelle: Plus précisément, à la rue d'Iben al-Jazzar, dite «impasse Lahjar» Divergeant du bord est de la route susmentionnée, à environ 80 mètres de celle-ci, il est situé dans une zone ayant, selon le plan du développement urbain de la municipalité de Gremda, un caractère résidentiel «Zone UC» délimité du sud par la rue connue sous le nom de l'impasse Affes, à l'est par Karray, et de l'ouest par Zakaria Karray, du nord-ouest par la rue d'Ibn Al-Jazzar. Ladite parcelle consiste en un terrain non bâti sur lequel une villa, une sous-habitation et une maison extérieure sont construites ;

1) La superficie du terrain est de 1822 mètres carrés, il a deux entrées, ouvrant du sud est sur l'impasse Al-Afas et du nord-ouest sur la rue d'Iben Al-Jazzar, et il est clôturé de toutes ses façades avec les murs, et une villa située sur son Coté nord-ouest et une sous-maison (studio) et de son côté ouest une maison extérieur.
2) Une villa d'une superficie couverte de 194 mètres carrés, son entrée principale se trouve au nord-ouest, elle a une entrée du coté nord-est, son sol est carrelé, ces murs sont lisses et peints avec de la peinture, et son plafond est construit en béton armé à une hauteur de 3,00 m. Une structure métallique recouverte de Plexiglas, destinée à abriter deux voitures.

3) La sous-habitation a une superficie couverte de 97 mètres carrés située au coté nord-ouest de la propriété. Son entrée est à l'est, son sol est

carrelé, ses murs sont lissés et peints avec de la peinture, et son plafond est béton armé à une hauteur de 2,80. (4) La maison extérieure, sa superficie couverte est de 20 mètres carrés, construite sur le côté ouest de la propriété, son entrée est à l'est, son sol est carrelé de ciment, ses murs sont lisses, et son toit est en terre cuite, à une hauteur de 2,40 m. La propriété est équipée d'électricité, d'eau et d'énergie solaire, et son état de construction est généralement bon. La propriété des dites parts ont été enregistrées pour le débiteur au titre foncier à Sfax le 09-062022 volume 01/2022 sous le numéro 7426.

Mise à prix : un million quatre-vingt-quatorze mille dinars (1.094.000.000 dinars).

Lieu et date de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le mercredi 28 décembre 2022 à partir de 09h du matin et ce qui suite à la salle des ventes immobilières au tribunal de première instance de Sfax 2 sis au 3éme arrondissement rue Ahmed Aloulou à côté du siège de CNSS de Sfax.

Les conditions dans lesquelles l'immeuble peut être visité : le bien immobilier peut être visité pendant les jours de la semaine et tous ceux qui souhaitent consulter le cahier des charges doivent s'adresser au greffe du tribunal de Première Instance de Sfax 2 ou au cabinet de l'avocat chargé des poursuites, Maitre Slim Chebbi dont le bureau est sis à la rue Taher Sfar Immeuble Marhaba escalier B mezzanine Sfax pendant les horaires administratifs.

Toute personne souhaitant participer à l'adjudication doit désigner un avocat et consigner le tiers de la mise de prix avant l'audience dans le fonds de dépôt et de fiducie, ou présentant un chèque attestant la disponibilité de son solde d'un tiers de la mise de prix.

Les étrangers désirant participer à l'adjudication doivent obtenir l'autorisation d'acquisition du gouverneur de Sfax.

2022X01508VEPA1

Vente aux Enchères Publiques

Cabinet Maitre MESSAOUDI ABDESSATAR

Avocat à la C. de Cassation

25, Av Jean Jaurès - Tunis 1001 (Tél. 71.35.26.35)

Email : cabinet_messaoudi@yahoo.com

TVA 186715/G/A/P/000

Aff : enrôlée sous le N°257 Audience du 26/12/2022

Partie poursuivante :

Amen Banque (S.A) représentée pour ses fins par son P.D.G. «R.N.E N°0000221 M» et (M.F N°00221M/P/M/000) ayant son siège social à l'avenue Mohamed V-Tunis, domiciliée auprès du cabinet de son avocat Me. Messaoudi Abdessatar, avocat à la cour de cassation et dont son cabinet sis au 25 Avenue Jean Jaurès Tunis 1001.

L'avocat poursuivant :

Me. Messaoudi Abdessattar, Avocat à la Cour de Cassation, 25, Av. Jean Jaurès Tunis 1001.

La partie saisie :

«La Société la Source des rêves de promotion immobilière» (S.A) représentée pour ses fins par son P.D.G. «R.N.E N°1017407P» ayant son siège social à la résidence El Ain, avenue 7 Novembre Zaghouan.

Objet :

Vente de locaux et appartements dans un immeuble immatriculé (T.F.N°10269 Zaghouan).

Description de l'immeuble saisi objet de la vente :

Il s'agit de la vente d'une partie de l'immeuble objet du T.F.N° 10269 Zaghouan expertisé par l'expert judiciaire monsieur «Laroussi Bedguin» nommé par ordonnance sur requête n° 78910 émanant du 1er président du tribunal de première instance de Zaghouan en date du 24/08/2021 et qui a évalué la valeur financière de la partie saisie de l'immeuble, terrain, constructions, et les 2 locaux hormis ceux qui ne font pas l'objet de saisi, à savoir les appartements portants les n° suivants :

- A32/A12/A21/F21/B12/F32/F11/A11/B11/B21/F12/F22/F31 et les 2 locaux commerciaux (B2/B1).

L'immeuble saisi tel qu'expertiser se trouve à l'entrée de la ville de Zaghouan, avenue 7 Novembre et se compose de :

- 2 parcelles extraites du T.F.N10269 Zaghouan de superficie :

- La parcelle n°4 est de 7520m2.

- La parcelle n°3 est de 1309m2.

- La parcelle n°4 de superficie de 7520 m2 se compose de :

- Lot n°1 de sup.de 1590m2 (exploité comme station d'essence).

- Lot n°2 de sup.de 1785 m2, terrain nu, viabilisé destiné pour la construction d'un immeuble (R+4)+(RDJ).

- Lot n°3 de sup.de 2850m2 sur lequel est bâti une résidence composée d'un R.ch exploité par le magasin «Monoprix» et 7 étages.

- Lot n°4 terrain nu objet d'une autorisation de bâtir émanant de la municipalité de Zaghouan pour la construction d'un immeuble (R+4)+(RDJ).

La vente aux enchères publiques ne concerne que les parcelles de terrain et appartements expertisés et qui sont:

- Le lot n2(4) d'une sup. de 1785m2 et qui est un terrain nu, viabilisé pour la construction d'un immeuble (R+4)+RDJ) pour un prix de 2.856.000d.000.

- Le lot 4(4) d'une sup. de 1295m2 et qui est un terrain nu, viabilisé pour la construction d'un immeuble R+4)+RDJ) pour un prix de 1.813.000d.000.

- Le lot n3(4) d'une sup. de 1309m2 et qui est un terrain nu, viabilisé pour la construction d'un immeuble R+4)+RDJ).pour un prix de 916.300d.000.

L'appartement A-41 d'une sup. de 143m2 avec les parties indivises se compose de salon+3ch+ cuisine, WC, balcon et séchoir pour un montant de 239.382d.000.

L'appartement A-42 d'une sup. de 158m2 avec les parties indivises se compose de salon+3ch cuisine, WC, balcon et séchoir pour un montant de 264.492d.000.

L'appartement B-41 d'une sup. de 161m2 avec les parties indivises se compose de salon+3ch cuisine, WC ,2 balcons et séchoir pour un montant de 269.514d.000.

L'appartement B-42 d'une sup. de 149m2 avec les parties indivises se compose de salon+3ch cuisine, WC et 2 balcons et séchoir pour un montant de 249.426d.000.

L'appartement F-41 d'une sup. de 175m2 avec les parties indivises. Se compose de salon+3ch cuisine, WC, balcon et séchoir pour un montant de 292.950d.000.

L'appartement F-42 d'une sup. de 153m2 avec les parties indivises et se compose de salon+3ch cuisine, WC, 2 balcons et séchoir pour un montant de 256.122d.000.

Mise à prix :

7.157.186d.000 frais en sus qui seront fixés par le tribunal le jour de l'audience (Sept millions cent cinquante sept milles et cent quatre vingt six dinars).

- Aux éventuels acheteurs de consigner le 1/3 de la mise à prix avant l'audience.

- Et pour les étrangers il faut se munir de l'autorisation du gouverneur de la région.

- La visite des lieux peut avoir lieu tous les jours entre 9H (matin) et 17H. Après permission de l'occupant.

La vente :

Aura lieu le lundi 26 Décembre 2022 devant la chambre des criées du tribunal de 1 ère instance de Zaghouan à partir de 9H du matin dans l'affaire enrôlée N° 257.

Pour de plus amples renseignements, consulter le cabinet de l'avocat poursuivant Me. MESSAOUDI Abdessattar 25, av. Jean Jaurès Tunis 1001 ou le greffe du Tribunal de 1 ère instance de Zaghouan où a été déposé le cahier des Charges.

2022402942VEPA1

Vente aux enchères publiques

Suite à un jugement de licitation

- Partie demandeuse de l'adjudication: les héritiers de feu Omar louati à savoir sa veuve Aida Toujani (CIN 00204441), sa fille Mounira (CIN 07053483), son fils Sami (CIN 05177673) demeurant au n°04 rue de la mosquée kenitra (10009 auparavant) El Ouardia Tunis.

- Partie poursuivie :

1) Moncef louati (CIN 05014810) demeurant au n°04 rue de la mosquée kenitra (10009 auparavant) El Ouardia Tunis,

2) sa femme Mounira Bouteraa (CIN 05163837) demeurant avec son mari à l'adresse sus-indiquée ainsi qu'à l'adresse mentionnée dans le jugement à la base de la poursuite à rue 10116 Elkabbaria Tunis.

- Avocat poursuivant : Maitre Chennoufi Rached, 19 Bis, Rue de Marseille Tunis, identifiant fiscal 432630C/A/P/000.

- Désignation du bien à vendre : Il s'agit d'une villa de deux niveaux rez - de chaussée et premier étage, sise au n°04 rue de la mosquée kenitra (10009 auparavant) El Ouardia Tunis, objet du TF n°63733 Tunis, elle est dotée d'escaliers extérieurs à partir du sol jusqu'au toit. Le rez - de chaussée se compose de deux blocs, le premier situé à droite du coté de la rue de la mosquée kenitra, il est d'une superficie de 183 m2 et se compose d'un hall couvert menant à droite à une salle d'eau, une cuisine et quatre chambres à coucher, au milieu se trouve une cour puis un espace non couvert d'une superficie de 16 m2 situé à coté des escaliers. Le second est situé à gauche du coté de la rue de la mosquée kenitra, sa superficie est de 81 m2 , il est composé d'un couloir menant à un salon, à coté du salon il y a deux chambres communicantes suivies d'une cuisine, d'un coin de rangement et d'une cour non couverte.

- Mise à prix : deux cent quatre vingt douze mille huit cent dinars (292.800d000).

- Date et lieu de la vente : le lundi vingt six décembre deux mille vingt deux (26/12/2022) à la chambre des criées auprès du Tribunal de 1 ère Instance de Tunis 2 sis à Sidi Hsine route de Mjez Elbab Tunis, à partir de 9 Heures du matin.

- Visite des lieux et consultation du cahier des charges : L'Immeuble peut être visité tous les jours à partir de 8 heures du matin jusqu'à 18 heures de l'après midi, le cahier des charges peut être consulté au greffe du tribunal de 1 ère instance de Tunis 2.

- Conditions à la participation aux enchères : Se faire représenter par un Avocat, consigner le tiers de la mise à prix ou se munir d'un chèque ou d'une garantie bancaire irrévocable Pour les étrangers se munir de l'autorisation administrative.

2022402945VEPA1

Avis aux créanciers

Liquidation judiciaire

En vertu de l'arrêté émanant du président du tribunal de première Instance de Sidi Bouzid, daté le 16/11/2022 la nomination de Zrafi Soumaya en qualité de liquidateur sur les biens du feu de Embarek ben Mokhtar Abdeli siège liquidateur, immeuble el Mabrouk N°7 Bâb Brikcha Monastir Tél 54.515.380 / 73.425.111

Tout intéressé peut contacter le liquidateur à son adresse.

2022S01394VEPA2

Liquidation judiciaire

En vertu de l'arrêté émanant du président du tribunal de première Instance de Sidi Bouzid, daté le 20/09/2022 la nomination de Zrafi Soumaya en qualité de liquidateur sur les biens du feu de Taib ben Belgacem Saïd Siège du liquidateur, Immeuble el Mabrouk n°7 Bâb Brikcha Monastir

Tél 54.515.380 / 73.425.111

Tout intéressé peut contacter le liquidateur à son adresse.

2022S01395VEPA2

Nomination d'administrateur judiciaire

En vertu de l'ordonnance sur requête n°94142 émanant du président du tribunal de première Instance e Monastir, datée le 03/11/2022la nomination de Zrafi Soumaya en qualité Administrateur judiciaire pour la société WADDING INDUSTRIES (SARL).

Siège du liquidateur, Immeuble el Mabrouk N° 7 Bab Brikcha Monastir.

Tél 54.515.380 / 73.425.111

Tout intéressé peut contacter le liquidateur à son adresse.

2022S01396VEPA2

Faillite de la Société BEDOUI DE CARRELAGE

Avenue 7 Novembre immeuble « El Itkan » - Etage 4 - Sfax

M.F : 0584086S

En vertu du jugement rendu par la chambre commerciale du Tribunal de Première Instance de Sfax sous le n° 10736 en date du 22 Novembre 2022, la Société BEDOUI CARRELAGE «SBS» inscrite au registre national des entreprises sous le n° 0584086S, a été déclaré en faillite. Le Tribunal a désigné Monsieur Hatem KHARRAT en tant que juge commissaire et Madame Chiraz TRIFA syndic de la faillite.

Conformément aux dispositions des articles 530 et 531 du code de commerce, les créanciers doivent produire leurs créances au syndic de la faillite sis à la Rue Nasriya - Immeuble nasriya - bloc «C»- Etage 4- Bureau n°47-3027 Sfax El Jadida, Téléphone 70032404 et ce dans un délai de quinze jours à partir de la date de publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne (ce délai est augmenté de 60 jours pour les non-résidents ainsi que pour les dettes fiscales et celles de la CNSS).

2022X01497VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale des associés

Société Tunisienne d'Industrie Automobile (en liquidation)

Société anonyme

Matricule fiscal : 2584X/A/M/000

Registre de commerce : B6091996

Le liquidateur de la Société Tunisienne d'Industrie Automobile convoque tous les actionnaires à l'assemblée générale des Associés qui se tiendra le mercredi 28 décembre 2022 à 10 heures du matin au bureau de liquidateur sis au bureau N°13 au 3ème étage de l'immeuble 1 rue des entrepreneurs (par l'avenue de Paris) Tunis, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport du liquidateur concernant les circonstances de l'élaboration des états financiers de l'année 2011 ainsi que les suites réservées aux décisions des associés lors de l'assemblée ordinaire du 27 octobre 2022 sur les états financiers et le rapport du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2010, et lecture du rapport d'activité du liquidateur pour la période allant du 01/01/2022 au 30 novembre 2022.

2- Lecture du rapport de commissaire aux comptes sur les états financiers de l'année 2011.

3- Approbation des états financiers de l'année 2011 et Affectation du résultat pour l'année 2011.

4- Quitus au liquidateur pour l'accomplissement des procédures pour la réunion de l'assemblée générale des associés et quitus aux membres du conseil d'administration pour la gestion du l'année 2011.

5- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions objet de l'article 200 du C.S.C.

6- Approbation si nécessaire sur les conventions objet de l'article 200 du C.S.C.

7- Décisions de l'assemblée générale des associés concernant les anomalies révélées dans le rapport du commissaire aux comptes sur l'exercice comptable 2011.

8- Renouvellement du mondat du liquidateur.

9- Nomination d'un commissaire aux comptes pour les exercices 2012, 2013 et 2014.

10- Délégation de pouvoir pour l'accomplissement des procédures des dépôts et de publications légales et pour toutes les opérations qui en découlent.

Cet avis est considéré comme une convocation personnelle à tous les associés.

2022T01291SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société RAPID RECOUVREMENT

(Filiale de la Banque de Tunisie et des Emirats « B.T.E »)

SA au Capital de 300 Milles Dinars

Identifiant unique au registre national des entreprises : 802595/C

Messieurs les actionnaires de la Société RAPID RECOUVREMENT (Filiale de la Banque de Tunisie et des Emirats « B.T.E ») sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire (A.G.O) qui aura lieu le lundi 26 Décembre 2022 à 11H00 au Siège de la Banque de Tunisie et des Emirats « B.T.E » sis au Boulevard Med Beji CAID ESSEBSI, Lot AFH-BC8 Centre Urbain Nord 1082 - Tunis, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation de la nomination d'un nouveau président au conseil d'administration de la société.

2- Approbation de la nomination d'un nouvel administrateur au conseil d'administration de la société.

N.B. Les documents relatifs à ladite Assemblée Générale Ordinaire sont mis à la disposition des actionnaires au siège de la société durant les délais légaux.

2022R02841SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire

SOCIETE TUNISIE EVIERS

«CUCINA »

SA au capital de 6 260 000 dinars

Siège Social : Z.I. Jbel Ouest ZAGHOUAN (Tunisie)

Matricule fiscal : 0859 644B/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la société TUNISIE EVIERS «CUCINA» sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire de la société se tiendra le vendredi vingt-trois Décembre, l'an deux mille vingt-deux (23/12/2022), à 16 heures dans les locaux de la société du Groupe KILANI au 25, rue 8603, Zone industrielle Charguia 1, 2035 Tunis (Tunisie), afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Point sur la situation financière de la société

2. Discussion sur la possibilité de la continuité de l'activité de la société

3. Questions diverses.

2022R02842SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire

Société La Méditerranéenne de Santé

SA au Capital de 9.580.000 dinars

Identifiant unique : 1360390P

Siège social : 37 Avenue Habib Bourguiba - Soukra

Le conseil d'administration convoque tous les actionnaires à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le Mercredi 21 Décembre 2022 à 14h30 à la clinique Méditerranéenne au 37 Av Habib Bourguiba - La Soukra, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'augmentation du capital.

2. Augmentation du capital social conformément au programme de restructuration financière.

3. Pouvoir au conseil d'administration pour réaliser l'augmentation de capital.

4. Modification corrélative des statuts.

5. Pouvoirs pour accomplir les formalités de publication légale

2022R02855SANB3

Convocation à l'assemblée générale mixte

La société Groupe Scolaire RENE DESCARTES

Capital social 4.428.900 Dinars

Siège social rue Jaracande - Ennasr 2 - 2037 - L'Ariana - Tunisie

Identifiant Unique : 0428191W

Les actionnaires de la société Groupe Scolaire René Descartes sont convoqués à l'Assemblée Générale Mixte, le 26 décembre 2022 à 10 heures, au siège social de la Société, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Au titre des décisions Extraordinaires :

- Ratification du mode et du délai de convocation de l'Assemblée;

- Approbation des nouveaux statuts de la Société;

Au titre des décisions Ordinaires :

- Approbation de la démission de deux administrateurs;

- Approbation d'émission d'un billet de trésorerie;

- Questions diverses.

2022R02863SANB3

Convocation

COMPTOIR TUNISIEN DE BATIMENT

COTUB

SA au capital de 18000 000 Dinars

Siège Social : Route de Tunis Km 0.5 SFAX

Identifiant unique : 0003755C

Messieurs les actionnaires du Comptoir Tunisien de Bâtiment (CO.TU.B) sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le Samedi 24 Décembre 2022 à 10 heures au siège administratif de la Société sisà route de Gabès Km 0,5 (rue Ali Ben Khlifa) – Sfax, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ratification de la tenue tardive de l'assemblée générale ordinaire

Lecture du rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice 2021,

Lecture du rapport général et du rapport spécial des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2021,

Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers de l'exercice 2021,

Approbation des conventions règlementées prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales,

Quitus à donner aux administrateurs,

Affectation du résultat de l'exercice 2021,

Désignation de co-commissaires aux comptes pour les exercices 2022-2023-2024

Questions diverses.

Les documents relatifs à ladite assemblée sont mis à la disposition de tous les actionnaires au siège de la société durant le délai légal.

2022R02875SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Extra Ordinaire

GRIN PARA-PHA

Société anonyme au capital de 5.125.000 dinars

I.U : 580237X/A/M/000

Tous les actionnaires de la société GRIN PARA-PHA sont convoqués à l'Assemblée Générale Extra Ordinaire qui se tiendra le lundi 26/12/2022 à 10H à l'hôtel Borj Dhiafa à la route Soukra km 5 Sfax, et ce pour se délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- L'information sur l'évolution du plan de restructuration financière et l'approbation de la continuation de l'activité de la Société ;

2- L'approbation du rapport du conseil d'administration et celui du commissaire aux comptes relatifs à l'augmentation et la suppression du droit préférentiel à la souscription;

3- L'augmentation en numéraire du capital social ;

4- Procuration de procédure;

5- Questions diverses.

2022X01500SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Régionale de Transport "El-Gouafel" Gafsa

S.A - siège social : Av de l'Environnement Route de Tozeur Gafsa

Numéro d'affiliation à la CNSS : 02793495

Messieurs les actionnaires de la Société Régionale de Transport "El-Gouafel" Gafsa sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire relative à l'exercice 2017 qui se tiendra le Mercredi 28 Décembre 2022 à 10h00 au siège social sis à Av de l'Environnement Route de Tozeur Gafsa à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- lecture du rapport d'activité du conseil d'administration sur la gestion de la société relatif à l'exercice 2017.

2- lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2017.

3- Examen et approbation, S'il y a lieu, des dits rapports et des états financiers de l'exercice 2017.

4- Quitus aux membres du conseil d'administration pour la gestion de l'exercice 2017.

5- Affectation du résultat de l'exercice 2017.

6- Approbation de renouvellement du mandat des membres de conseil d'administration pour trois années.

NB. Les documents qui concernent l'ordre du jour de la réunion sont à la disposition des actionnaires au siège de la société.

2022X01504SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société Régionale de Transport "El-Gouafel" Gafsa

S.A - siège social : Av de l'Environnement Route de Tozeur Gafsa

Numéro d'affiliation à la CNSS : 02793495

Messieurs les actionnaires de la Société Régionale de Transport « El-Gouafel » Gafsa sont convoqués à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le Mercredi 28 Décembre 2022 à 11h30 au siège social sis à Av de l'Environnement Route de Tozeur Gafsa à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Statuer sur la continuité de l'exploitation de la société conformément aux dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales.

2022X01505SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société : Fantastic Mall

Au capital de : 680 000 Dinars

Siège social : 11, rue Al Moumen Ibn Ali Alain Savary - Tunis

Registre de commerce : 1693124W

Matricule fiscal : 1693124W/B/M/000

Messieurs les actionnaires de la société Fantastic Mall sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le Vendredi 23 Décembre 2022 à 0900 h au siège de BH Equity 67, Avenue Alain Savary 3ème étage Cité Jardins II Bloc B, Tunis 1002 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Assemblée générale ordinaire :

1- Entériner le retard enregistré dans la tenue de l'assemblée générale ordinaire relative à l'exercice 2021 ;

2- Lecture du rapport du conseil d'administration sur les opérations de l'exercice 2021 ;

3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice 2021 ;

4- Approbation des états financiers et du rapport du conseil d'administration pour l'exercice 2021 ;

5- Approbation des conventions prévues aux articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales;

6- Quitus aux administrateurs;

7- Affectation des résultats;

8- Fixation des jetons de présence pour l'année 2021 ;

9- Approbation de la nomination d'un administrateur

10- Pouvoirs pour formalités

2022402939SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 20 décembre 2022

Société POLYCLINIQUE LE BARDO

Société Anonyme

Au capital social de 10.980.000 Dinars

Siège social : 24 Avenue Taieb M'hiri 2000 Le Bardo

MF: 1414495V/A/M/000

Identifiant Unique: 1414495V/A/M/000

Nous avons le plaisir de vous inviter à participer à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de notre société qui aura lieu le mardi 20 Décembre 2022 à 14h au siège de la société sis au 24 Avenue Taieb M'hiri - Le Bardo.

L'ordre du Jour sera le suivant :

1- Entérinement du retard dans la tenue de l'Assemblée ;

2- Lecture et approbation du Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2021.

3- Lecture des Rapports Général et Spécial, du commissaire aux Comptes sur l'exercice 2021.

4- Approbation des états financiers de l'exercice 2021 et des conventions citées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes.

5- Quitus aux Administrateurs pour l'exercice 2021.

6- Affectation du résultat de l'exercice 2021.

7- Fixation des jetons de présence des membres du conseil d'administration.

Les documents qui seront soumis à cette Assemblée Générale Ordinaire sont mis à la disposition des actionnaires, au siège de la société, dans les délais légaux.

2022402948SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire du 20 décembre 2022

Société POLYCLINIQUE LE BARDO

Société Anonyme

Au capital social de 10.980.000 Dinars

Siège social : 24 Avenue Taieb M'hiri 2000 Le Bardo

MF: 1414495V/A/M/000

Identifiant Unique: 1414495V/A/M/000

Nous avons le plaisir de vous inviter à participer à l'Assemblée Générale Extraordinaire annuelle de notre société qui aura lieu le mardi 20 Décembre 2022 à 16:00h au siège de la société sis au 24 Avenue Taieb M'hiri - Le Bardo.

L'ordre du jour sera le suivant :

1- Approbation de la continuité d'exploitation de la clinique conformément aux dispositions de l'artide 388 du code des sociétés commerciales.

2 - Délégation les pouvoirs au Directeur Général ou toute personne mandatée par celui -ci pour effectuer toutes les formalités d'enregistrement de dépôts, de publication d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal et toutes autres formalités prévues par la loi.

Les documents qui seront soumis à cette Assemblée Générale Extraordinaire sont mis à la disposition des actionnaires, au siège de la société, dans les délais légaux.

2022402949SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

du 06 décembre 2022

SOCIETE POLYMED S.A

Société Anonyme

Au Capital de 6 696180 Dinars

Siège : Z.I Zriba IV 1152, Zaghouan, Tunisie,

Identifiant Unique au RNE : 1180620G

Messieurs les actionnaires de la Société POLYMED SA sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mardi 06 décembre 2022 à 11 heures au Siège social de la Société ZITOUNA CAPITAL sis à la Résidence des Ambassadeurs; Bloc A, 4ème étage, rue de la feuille d'érable, cité les Pins - Les Berges du Lac 2, 1053 - Tunis, et ce à l'effet de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour suivant :

1- Entérinement du mode de convocation et du retard dans la tenue de l'Assemblée.

2- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31/12/2021.

3- Lecture des rapports général et spécial du Commissaire Aux Comptes relatifs à l'exercice clos le 31/12/2021.

4- Approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31/12/2021.

5- Approbation des conventions règlementées entrant dans le cadre de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales,

6- Affectation du résultat de l'exercice 2021.

7 - Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2021.

8- Fixation des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2021.

9- Pouvoirs pour formalités.

Tous les documents relatifs à ladite Assemblée Générale sont mis à la disposition des actionnaires dans les délais légaux au siège administratif de la société sis à l'immeuble Dream Center, 5ème étage, Angle Avenue Mohamed V - Rue Kheireddine, Montplaisir, 1073, Tunis.

2022402952SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire

du 06 décembre 2022

SOCIETE POLYMED S.A

Société Anonyme

Au Capital de 6 696 180 Dinars

Siège : Z.I Zriba IV 1152, Zaghouan, Tunisie

Identifiant Unique RNE : 1180620G

Messieurs les actionnaires de la Société POLYMED SA sont invités à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le mardi 06 décembre 2022 à 12 heures au Siège social de la Société ZITOUNA CAPITAL sis à la Résidence des Ambassadeurs, Bloc A. 4ème étage, rue de la feuille d'érable, cité les Pins - Les Berges du Lac 2, 1053 - Tunis, et ce à l'effet de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour suivant :

1- Entériner le mode de convocation et du retard dans la tenue de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

2- Statuer sur la question de savoir s'il y a lieu de prononcer la dissolution de la société ou de continuer son activité conformément aux dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales.

3- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Tous les documents relatifs à ladite Assemblé**e** Générale sont mis à la disposition des actionnaires dans les délais légaux au siège administratif de la société sis à l'immeuble Dream Center, 5ème étage, Angle Avenue Mohamed V-Rue Kheireddine, Montplaisir, 1073, Tunis.

2022402953SANB3

Autres sociétés

Convocation à la deuxième assemblée générale ordinaire

« CO.S.OU.P »

Le conseil d'administration de la coopérative Sfaxienne ouvrière de production «CO.S.OU.P» a l'honneur de convoquer tous les actionnaires à assister à la deuxième assemblée générale ordinaire de la coopérative qui aura lieu le 28 décembre 2022 à 15 h à l'immeuble COSOUP sise à la rue Habib Achour corniche Sfax et ce conformément à l'ordre du jour suivant :

1- Approbation de la tenue tardive de l'assemblée générale,

2- Lecture des rapports de gestion du conseil d'administration aux exercices 2018 - 2019 - 2020,

3- Présentation des états financiers relatifs aux exercices 2018 - 2019 - 2020,

4- lecture des rapports du commissaire aux comptes des années 2018-2019-2020,

5- Affectation des résultats des exercices 2018-2019-2020,

6- Désignation du commissaire aux comptes des années 2021-2022-2023,

7- Quitus aux membres du conseil d'administration,

8- Election des membres du conseil d'administration,

9- Sujets divers.

Observations ;

1- Tous les documents et les livres comptables sont à la disposition de tous les actionnaires pour consultation au siège de la «CO.S.OU.P» nouveau port de pêche Sfax.

2- La présence est obligatoire : soit personnelle ou par procuration légale,

3- Signature légalisée de la procuration;

2022X01507SODB3

ACTES ADMINISTRATIFS

Avis au public

Avis au public

Etablissement dangereux insalubres ou incommodes

Le Public est informé que Monsieur MOHAMED BEN NJIMA agissant pour le compte de LA SOCIETE HUILERIE BEN NJIMA dont le siège est situé à KENANA-SIDI BOUALI, du gouvernorat de Sousse, a présenté une demande enregistrée au gouvernorat de Sousse sous le N°20547 en daté du 04 novembre 2022 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une huilerie située à KENANA de SIDI BOUALI, délégation de SIDI BOUALI, conformément aux plans annexés à la demande susvisée et qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat et de la délégation de SIDI BOUALI.

Toutes les réclamations ou observations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le Gouverneur de SOUSSE ou le délégué de SIDI BOUALI, dans un délai d'un mois à compter de la date d'insertion de cet avis.

DIVERS

Avis au public

Perte d'un acte de propriété

Mr Abdelfattah Ben Ahmed Ben Mohamed SIDIA, titulaire de la CIN n°04150529, déclare la perte de l'acte de propriété n°03/21520 du 26/05/2008, objet du titre foncier N°122444 Sousse sis à Rue Moncef Bey délégation Hammam Sousse, Gouvernorat de Sousse. Une attestation de perte a été délivrée par le poste de police Sahloul El Ghrabi sous N° 493 le 28/11/2022.

2022S01393DIVD2

Avis

Monsieur Samir ben Mohamed Taieb sellami annonce qu'il possède un terrain de superficie 1585 m2 route de Gremda km 9 Sfax. Il a égaré son titre de propriété il désire extraire une deuxième copie conforme à l'original Tout contestant devra s'adresser au Notaire Sellami Sami rue Nasria Immeuble Saphir 1 er étage n° 14 Sfax. Dans un délai de 30 jours à partir de la parution de cet avis Passé ce délai aucune opposition ne sera acceptée.

2022X01498DIVD2

Perte d'un titre de propriété

Mme. Zahra bint Al-Sadak AL-Achtar N° CIN 08411754 déclare qu'elle a perdu avec sa sœur son contrat de propriété d'une Résidence située à AL-AMRA SFAX rédigé par le notaire CHROUDI NASSIM daté le 02/02/2013 et qu'elle prétent avoir un nouveau titre qui remplace le premier à la preuve de sa propriété.

Celui qui prétend avoir un droit à la dite propriété doit inscrire son opposition au bureau du notaire CHROUDI NASSIM place 02 mars Jebenaina Sfax dans un délai de 30 jours à partir de cette annonce.

2022X01506DIVD2

Publicité complémentaire

A la requête du dénommé Hédi Ben Romdhane OUESLATI, titulaire de la carte d'identité n°004404495, demeurant à la cité Nakhil Bouarada Siliana, son avocate Me. Sameh Nouar son étude sise 01 bis

impasse Sidi Boussaid Avenue Beb Bnet premier étage Tunis, en sa qualité d'acheteur des héritiers du défunt Taher Ben Habib RIAHI à savoir : 1) Chemkha Bent Mohamed CHOUADHI- 2) Mohamed Ben Taher RIAHI - 3) Aziza Bent Taher RIAHI du titre foncier n°180027 Nahour au titre foncier n°8583 Béja, qui est l'objet d'une demande de mise à jour enrôlée par devant monsieur le président du tribunal immobilier de Béja sous le n°7471, en vertu duquel un jugement préparatoire a été prononcé par monsieur le juge rapporteur au tribunal immobilier chargé de ladite demande statuant d'effectuer une publicité complémentaire dans l'un des journaux quotidiens en langue arabe et au journal officiel de la République Tunisienne et ce à propos du décès de Om Heni fille de Habib RIAHI et de madame-Fatma Bent Arbi RIAHI, décédée durant le mois de décembre 1987. Il est possible, à partir de la publication. de la présente procédure complémentaire jusqu'à l'expiration de deux mois, de formuler une opposition contre la présente demande ou d'intervenir dans son objet auprès du tribunal immobilier de Béja.

2022402943DIVD2